

nellement (1); elle a trop de rapport avec celle qui précède pour que j'aie pensé pouvoir l'omettre :

D. M.

ET. QUIETI. AETERNAE
 AVR. HERMETIS
 LIB. AVGG. NN. DD (2)
 TAB. OMINI. DVL
 CISSIMI. Q. VALERIA
 MARTINA. CONIVGI
 KARISSIMO. DE. SE
 B. M. P. C. ET (3)
 POSTERISQVE SVIS
 E T. S. D.

A la quatrième ligne, l'abréviation TAB doit être suppléée par *TABularius*, ou *TABellarius* s'il s'agit, ce que nous ne pouvons savoir, de fonctions exercées dans la maison impériale; et encore indifféremment par *TABellio*, si l'on avait lieu de penser que cet affranchi des empereurs fût entré dans les emplois publics en sortant de la servitude. Il n'est pas plus facile que pour l'inscription précédente de reconnaître les princes désignés par les mots AVGG. NN. DD (4).

Je saisis volontiers l'occasion, que me fournit ce monument, de rappeler à mes lecteurs une autre inscription lyonnaise, relative aussi à un *librarius*, quoique les attributions de celui-ci fussent

(1) *Hist. de Lyon*, p. 126.

(2) *LIBerti AVGustorum Nostrorum Dominorum.*

(3) *Bene Merenti Ponendum Curavit.*

(4) C'est qu'il est assez difficile de préciser l'époque où furent introduites ces formules, malgré les savantes recherches de Cancellieri sur ce sujet dans son ouvrage intitulé : *Lettera s. l'origine delle parole DOMINUS e DOMNUS.*